

1935 à 1939; or, on n'a pas rajusté cette quantité en fonction des normes d'existence plus élevées qui existent au pays depuis douze ou quinze ans. Soit dit en passant, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* au début de la session; je cherchais à savoir si les autorités ont songé à rajuster l'indice du coût de la vie de manière à tenir compte des aliments protecteurs que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social juge maintenant indispensables. La réponse portait qu'on n'y a pas songé et que la méthode selon laquelle l'indice du coût de la vie est établi n'a pas été modifiée de manière à tenir compte des modifications de notre mode d'existence ou de notre niveau de vie.

C'est pourquoi je soutiens, monsieur l'Orateur, que les deux indices, dont le premier est préparé par le Bureau fédéral de la statistique et le second, relatif aux salaires, par le ministère du Travail, ne sont pas comparables. La preuve en est bien connue de tout ouvrier qui cherche à joindre les deux bouts. Je l'ai déjà dit et je le répète, nul autre que M. le juge Kellock, de la Cour suprême du Canada, a déclaré, lorsqu'il a accordé un relèvement de salaires aux cheminots qui avaient participé à la grève de l'automne dernier, que pour assurer à ces cheminots, au 1^{er} septembre 1950, le même rapport entre les salaires et le coût de la vie qu'en juin 1948, il faudrait relever les salaires de 10·3c. l'heure. Il a bien précisé que, s'il ne leur accordait que 7c. l'heure c'était parce que le Parlement, au moyen du projet de loi présenté par le Gouvernement, avait fixé l'augmentation maximum à 7c. l'heure.

Qu'on me permette de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un soi-disant agitateur ouvrier qui débite ses harangues au coin des rues. Il s'agit de M. le juge Kellock, de la Cour suprême du Canada, qui déclare qu'en accordant aux cheminots une augmentation de 7c. l'heure à compter du 1^{er} septembre 1950, il leur accordait un relèvement déjà inférieur de 3·3c. l'heure à ce qu'ils auraient dû recevoir pour conserver, entre les salaires et le coût de la vie, le rapport existant en juin 1948. Voilà ce que dit M. le juge Kellock de l'augmentation accordée aux cheminots à compter du 1^{er} septembre 1950. A cette date, l'indice du coût de la vie s'élevait à 169·8. Il atteint maintenant 179·7, soit une hausse de presque dix points. Autrement dit, en ce qui concerne les cheminots, le relèvement des salaires, par suite du plafonnement des salaires mis en œuvre par une loi du Parlement, était perdu avant d'être reçu. Il a été effacé de nouveau, depuis, par la hausse du coût de la vie.

Ce qui est bon pour les cheminots l'est également pour les salariés d'un bout à l'autre

du pays. Ils s'en rendent compte ainsi que leurs épouses, lorsque, à même leur revenu actuel, ils essaient de boucler leur budget aux prix courants.

J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Dans les observations qu'on a faites hier soir j'ai constaté qu'il y avait très peu de dissension chez nous, que nous sommes un peuple uni en ce qui concerne nos fins générales, ce qui est à l'honneur de notre pays. Le ministre des Finances (M. Abbott) a très bien exprimé ces sentiments, je crois. Je déplore que parfois des orateurs à la Chambre cherchent à soulever les ouvriers urbains et les ouvriers agricoles les uns contre les autres lorsque leur cause est en jeu. Je pense à certains discours que des honorables députés d'en face ont prononcés, et en ce moment j'en regarde un qui n'est plus d'avis que pour défendre la cause des cultivateurs il fallait s'attaquer aux ouvriers des villes. On ne saurait plus mal servir le bien-être de la population canadienne. Il est parfaitement vrai que lorsqu'il est nécessaire de défendre la cause des ouvriers de ma circonscription, je suis tout là, et j'espère pouvoir continuer de le faire mais jamais je n'ai défendu ni jamais je ne défendrai, tant que je siégerai ici, la cause de l'ouvrier urbain au détriment de celle de l'ouvrier rural, du cultivateur canadien.

M. Sinnott: Je pose la question de priviège. Je tiens à informer le député que je n'ai jamais dénigré les ouvriers urbains. J'ai dit quels étaient les salaires en 1944 et en 1950; c'est tout.

M. Knowles: Je n'ai pas mentionné l'honorable député; il ne doit pas avoir la conscience tranquille. J'ai écouté avec intérêt et sympathique enthousiasme les discours de mon compagnon de pupitre, le représentant de Melfort (M. Wright), du représentant de Selkirk (M. Bryce), du représentant d'Assiniboia (M. Argue) et d'autres de notre groupe, qui ont défendu la cause de nos cultivateurs. Or ils n'ont jamais dit qu'afin d'améliorer le sort des cultivateurs, les ouvriers urbains devaient apprendre comment le travail est dur sur les fermes. Et cela ne s'applique pas uniquement à notre groupe. Le représentant de Souris (M. Ross) lutte ferme afin que les cultivateurs canadiens obtiennent un meilleur traitement. Il en parle souvent, comme l'a fait aujourd'hui le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Je ne me souviens pas que ces deux députés aient comparé la situation des cultivateurs à celle des ouvriers. Nous devons nous départir de cette idée, même si l'on en parle à mots couverts ou que des conclusions le laissent entendre...